

## Conseil Communal du 29 octobre 2019

Présents :

M. Bairin, Bourgmestre  
MM. Legrand, Henriet et Maret, Echevins  
MM. Xhurdebise, Piette, Gustin et Godefroid, Conseillers  
Mme Close, Directrice générale a.i.  
Excusés : Mmes Lignoul, Magrève, Roumez

### Ordre du jour

Le Bourgmestre ouvre la séance à 20h00

#### **Séance Publique :**

#### **1/ Procès-verbal de la séance publique du 30/09/2019. Approbation.**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

A l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance publique du 30/09/2019.

#### **2/ Règlement complémentaire de circulation routière. Avenue de la Salm. Création de 3 emplacements de stationnement réservés aux camions sur le parking du côté opposé à la piscine.**

Le Conseil,

A l'unanimité, ARRETE :

##### Article 1er

Le stationnement est réservé aux camions Avenue de la Salm, sur le parking du côté opposé à la piscine. La mesure est matérialisée par des signaux E9c.

##### Article 2

Le présent règlement sera soumis pour approbation au Ministre régional compétent en matière de sécurité routière.

#### **3/ Modifications au sein du Groupe Idelux. Intercommunales "Idelux eau" et "Idelux environnement". Désignation des représentants aux assemblées générales. Décisions.**

Le Conseil,

A l'unanimité :

CONFIRME la désignation jusqu'au 31/12/2024 de MM. Bairin, Legrand et Henriet, pour la majorité et MM. Piette et Gustin pour la minorité pour représenter la commune aux Assemblées générales des deux intercommunales "Idelux eau" et "Idelux environnement", sises Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 à 6700 Arlon.

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente et au besoin de communiquer, aux membres désignés, les convocations et autres documents utiles pour chaque assemblée.

#### **4/ Agence locale pour l'emploi ASBL. Représentation communale. Désignation.**

Le Conseil,

A l'unanimité :

DESIGNE Mme Maret, Echevine de l'emploi, pour la majorité, et Mme Margrève, pour la minorité, pour représenter jusqu'au 31/12/2024 la Commune de Trois-Ponts au sein de l'Agence Locale pour l'Emploi ASBL, Place Saint-Remacle, 32 à 4970 Stavelot.

CHARGE le Collège de l'exécution de la présente.

#### **5/ Triages de Wanne et de Basse-Bodeux. Cessions de chablis opérées dans l'urgence par le Collège communal. Information.**

A/ B/ C/ D/

Le Conseil,

PREND ACTE des résolutions précitées du Collège Communal.

**6/ Basse-Bodeux. Mise en valeur et vente du presbytère. Protection du captage du "Bouillon du curé".  
Echange de biens entre la Fabrique d'église de Basse-Bodeux et la Commune pour cause d'utilité publique.**

**Décisions. Modalités.**

Le Conseil,

A l'unanimité :

RETIRE sa résolution du 30/08/2016.

DECIDE :

- a. du principe de désaffecter le presbytère de Basse-Bodeux dans sa totalité ;
- b. de l'aliéner suivant le mode de vente dit "de gré à gré" avec publicité au prix minimum à convenir de 160.000,- € ;
- c. de réaliser l'opération immobilière d'échange d'emprises sans soulte entre le bien communal (emprises S1 de 3a 37 ca et S2 de 63 ca) et le bien appartenant à la Fabrique d'Eglise de Basse-Bodeux cadastré 3ème division section A n° 722 e (emprises S3 de 84 ca et S4 de 6 a 24 ca), ce pour cause d'utilité publique ;
- d. de prendre en charge tous frais et honoraires liés à l'opération ;
- e. d'inscrire les crédits nécessaires pour couvrir l'ensemble des prestations nécessaires liées à la réalisation de l'opération immobilière (frais de géomètre, frais de notaire,...).

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

**7/ Marchés publics. Délégation. Décision.**

Le Conseil,

A l'unanimité :

DELEGUE dans les limites suivantes, à la Directrice générale a.i., le choix de la procédure de passation et la fixation des conditions des marchés publics :

- d'un montant inférieur à 3.000,-euros HTVA pour des dépenses relevant du budget ordinaire ;

- d'un montant inférieur à 1.500,- euros HTVA pour des dépenses relevant du budget extraordinaire.

**8/ Budget Communal 2019. Modifications budgétaires N° 2. Décisions.**

Le Conseil,

Par 7 voix pour et 1 contre (Godefroid) :

DECIDE

**Art. 1er**

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2019 :

1. Tableau récapitulatif

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes totales exercice proprement dit	<b>6.657.013,79</b>	<b>2.626.452,25</b>
Dépenses totales exercice proprement dit	<b>6.923.476,86</b>	<b>1.909.515,01</b>
Boni / Mali exercice proprement dit	<b>-266.463,07</b>	<b>716.937,24</b>
Recettes exercices antérieurs	<b>717.651,04</b>	<b>0,00</b>
Dépenses exercices antérieurs	<b>27.818,65</b>	<b>26.469,56</b>
Prélèvements en recettes	<b>30.128,68</b>	<b>511.504,80</b>
Prélèvements en dépenses	<b>176.754,04</b>	<b>1.201.972,48</b>
Recettes globales	<b>7.404.793,51</b>	<b>3.137.957,05</b>
Dépenses globales	<b>7.128.049,55</b>	<b>3.137.957,05</b>
Boni / Mali global	<b>276.743,96</b>	<b>0,00</b>

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	409.900,00	CN 18/12/2018
Fabriques d'église	BASSE-BODEUX	5.069,97 CN 30/09/2019
	TROIS-PONTS	14.113,40 CN 27/08/2019
	SAINT-JACQUES	1.615,85 CN 27/08/2019
	WANNE	1.504,81 CN 28/08/2018
Zone de police	302.689,18	Conseil Zone 18/02/2019
Zone de secours	125.242,20	
Autres ( <i>préciser</i> )		

**Art. 2.**

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la Directrice financière.

Le Bourgmestre clôt la séance à 20h30

Par le Conseil,

La Directrice générale a.i.,

V. Close

Le Bourgmestre,

F. Bairin